

## Info Réseau N°1

### **Blocage des salariés OFII entrants et sortants**

Nous sommes toujours en attente de décisions de l'Etat s'agissant des salariés OFII bloqués au Maroc.

Concernant ceux dont la mission se termine et qui ne peuvent retourner chez eux, des discussions sont en cours pour que leur autorisation de travail soit prorogée (sans conséquence sur la possibilité de retour en France en fin d'année) et qu'ils puissent continuer à travailler chez le même employeur ou un autre.

Nous espérons une réponse au plus tôt

### **COVID-19 : Besoin urgent de main d'œuvre en production agricole**

Le Ministère du Travail a sollicité la FNSEA, le 19 mars en fin de journée, pour évaluer les besoins en main d'œuvre de la production agricole et expertiser les différentes solutions pouvant pallier les manques

Dans le cadre des futures Ordonnances Travail, il devra être possible de débloquer les heures supplémentaires (il faudra faire une remontée des besoins par département) et de pouvoir recourir à l'embauche temporaire des salariés en activité partielle. Une campagne de communication visant à mobiliser les travailleurs des secteurs agricoles et alimentaires va être déployée (afin de limiter l'absentéisme).

Une expérimentation avec Pôle emploi, l'ANEFA et WiziFarm Mission sur 3 départements (Gard, Maine et Loire et Marne) est mise en place pour identifier les besoins de recrutements. Si cette expérimentation fonctionne elle sera étendue nationalement.

Pour plus d'information : <https://desbraspourtonassiette.wizi.farm/>

### **Déplacements :**

#### **Documents à présenter par les salariés**

**Il a été obtenu des simplifications du Ministère relatives au déplacement professionnel : Un nouveau modèle a été proposé ce week-end** pour permettre aux salariés d'avoir à fournir 1 seul document en cas de contrôle lorsqu'ils se rendent sur leur lieu de travail. S'agissant des trajets domicile-travail et déplacements professionnels, le salarié doit donc uniquement avoir en sa possession l'attestation employeur, qui vaut pour toute la durée du confinement. Il n'a plus à remplir d'attestation individuelle dérogatoire. Vous trouverez le nouveau document type officiel ci-joint : justificatif de déplacement professionnel.

#### **Documents à présenter par les exploitants agricoles en activité**

La FNSEA a sollicité le ministère de l'agriculture pour connaître la position officielle sur les documents par les exploitants agricoles en activité à détenir en cas de contrôle.

Il a précisé que « Nous (ministère de l'agriculture) avons confirmé à la CCMSA qui nous a interrogé sur les documents nécessaires pour les déplacements que seule l'auto-attestation à télécharger sur le site du ministère de l'intérieur est obligatoire, et aucun autre justificatif n'est demandé. Cette attestation est à renouveler tous les jours. Toutefois, les exploitants peuvent se munir de l'affiliation MSA ou d'un document attestant le paiement de leurs cotisations, s'ils le souhaitent, pour situer ou attester de leur profession.»

**Nous demandons que comme les salariés une seule et unique attestation permanente puisse être possible.** Nous en avons préparé une, nous attendons la validation des pouvoirs publics. A suivre

### **Mesures économiques**

Vous trouverez ci-joint une notice du gouvernement sur les mesures économiques mises en place et une FAQ (foire aux questions).

Si vous rencontrez des difficultés économiques signalez-vous auprès de nous et auprès de la MSA.

### **Mesures mises en place par le crédit agricole :**

Le Crédit Agricole Alpes Provence a décidé un 1<sup>er</sup> volet de mesures, pour préserver la trésorerie de tous ses clients agriculteurs, entreprises et professionnels :

- Permettre de reporter jusqu'à 6 mois les remboursements des crédits sur demande
- Supprimer les pénalités et les coûts additionnels (hors intérêts intercalaires au taux du prêt) de ces reports d'échéances crédits
- Exécuter sans frais les oppositions ou rejets de prélèvement à la demande de nos clients
- Accélérer les modalités de prise en charge des demandes d'indemnités des clients assurés

### **Problèmes d'écoulement notamment des fraises et asperges en grandes surfaces**

Nous sommes intervenus avec JA auprès des pouvoirs publics et directement auprès des GMS pour dénoncer les pratiques de certaines enseignes qui continuent à mettre en valeur des produits d'importation alors que la saison démarre.

Notre intervention a entraîné un courrier du préfet à la grande distribution (cf courrier ci-joint). Nous espérons que ces courriers auront des impacts.

Merci de nous tenir informés

### **Maîtres Restaurateurs : Proposition de partenariat avec les producteurs dans le contexte COVID-19**

Certains producteurs sont aujourd'hui privés de débouchés en RHF/RHD en raison des conséquences liées à la lutte contre le virus COVID-19. Les Maîtres Restaurateurs ont, eux, des problèmes d'approvisionnement pour la poursuite de leur activité. Face à la fermeture de leurs établissements au public, l'AFMR vient de nous faire part de la poursuite de l'activité de nombreux de ses membres pour fournir des repas à emporter pour les particuliers et entreprises qui le souhaitent. Pour répondre à cette demande, l'AFMR lance cette semaine une plateforme de commande en ligne de repas via une application dédiée et son site internet.

Le concept est simple : le client commande (particulier ou entreprise) un plat familial ou plateau repas chez l'un de des Maîtres Restaurateurs et est livré par Chronofrech partout en France.

L'AFMR, dans un contexte inédit pour l'agriculture française, souhaite dans le cadre de cette opération, valoriser l'approvisionnement local en solidarité avec les producteurs de leurs territoires. Conjointement à la plateforme de livraison de repas, ils ouvrent donc une plateforme de mise en relation entre producteurs et restaurateurs, afin d'assurer les approvisionnements nécessaires.

Tous les producteurs souhaitant tester et se lancer avec eux dans le projet peuvent s'inscrire ici : <https://www.maitresrestaurateurs.fr/agenda/je-suis-petit-producteur-49>

### **Ne jetez plus, pensez Solaal**

Dans le contexte du Covid-19, SOLAAL peut vous aider gratuitement à trouver des débouchés à vos invendus et à assurer le service d'intermédiation avec les Associations d'aide alimentaire.

SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2013, et dont nous sommes membres.

[Vous pouvez renseigner vos dons via le lien suivant : https://dons.solaal.org/](https://dons.solaal.org/)

[Vous pouvez également contacter l'association via mail : dons@solaal.org ou par téléphone : 01 53 83 47 89](mailto:dons@solaal.org)

N'hésitez pas à les contacter, c'est très simple.

### **Communication**

Notre réseau se mobilise aussi auprès des médias pour faire valoir le travail des agriculteurs dans cette crise où l'alimentation devient un sujet prioritaire.

Un reportage sur le manque de main d'œuvre et les difficultés d'écoulement de certains produits a été tourné chez nous la semaine dernière et a été diffusé au 20h de TF1 vendredi soir.

Christiane Lambert interviendra ce soir sur **RMC** dans l'émission animée par Louis Amar et Benoit Boutron pour répondre aux questions des auditeurs de **21h00 à 21h25**. Elle sera l'invitée demain matin d'Yves Calvi à **8h15 sur RTL** pour faire un point sur l'actualité et les difficultés que rencontrent les agriculteurs pour maintenir la continuité de la production agricole.

Vous trouverez également sur le lien suivant l'interview de Christiane Lambert sur BFM Business le 20 mars où elle a abordé notamment le manque de la main-d'œuvre nécessaire pour les récoltes de fruits et légumes :

<https://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/edition-speciale-l-impact-de-la-crise-sur-le-monde-agricole-2003-1232167.html>